

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Pharmaciens dans les établissements de santé : **Le recours aux pharmaciens dépanneurs a augmenté de 17 %**

(Montréal, le 16 octobre 2013) – L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) constate une croissance de l'ordre de 17 % du recours aux services de pharmaciens dépanneurs dans le réseau de la santé depuis l'an dernier. L'utilisation, à grands frais, des services de dépannage est passée de 8 650 jours à 10 152 jours entre les exercices 2011-2012 et 2012-2013.

Ce constat ressort de l'enquête annuelle 2013 de l'A.P.E.S. auprès des départements de pharmacie des établissements de santé du Québec. L'A.P.E.S. estime le coût de ces services à un minimum de 15 millions de dollars, une somme qui permettrait d'embaucher jusqu'à 150 pharmaciens à temps plein. Dans les établissements qui ont répondu à l'enquête, on compte actuellement plus de 288 postes de pharmaciens non comblés, soit 23 % des 1265 postes autorisés.

« Après une pause en 2011-2012, l'accroissement du dépannage a repris de plus belle. C'est la dérive prévisible dans laquelle s'enfoncé la pire pénurie de professionnels du réseau de la santé. Pour renverser la vapeur, il faut une action concertée de tous les acteurs afin d'attirer et de recruter suffisamment de pharmaciens, mais celle-ci tarde à se mettre en place », a déploré le président de l'A.P.E.S., le pharmacien François Paradis.

« Au Québec, nous avons un important déficit de pharmaciens d'établissements cumulé sur 15 ans. Dans l'ensemble du réseau, on ne parvient pas à embaucher assez de pharmaciens chaque année et la très grande majorité des pharmaciens ont déjà augmenté leur semaine de travail à 40 heures. La seule solution devient de recourir de plus en plus à des ressources de dépannage. Le fait d'embaucher des dépanneurs est toutefois très peu optimal, la vraie solution étant de combler les postes avec de nouveaux pharmaciens en intéressant les jeunes à cette pratique », a poursuivi M. Paradis.

Seulement cette année, l'embauche de quelque 115 nouveaux pharmaciens aurait été nécessaire pour stabiliser la pénurie et parvenir, au fil des ans, à la résorber graduellement. Soixante-quinze résidents sont nouvellement inscrits au programme de Maîtrise en pharmacothérapie avancée.

« Si l'entente de travail conclue en juillet 2012 a rendu la rémunération des pharmaciens d'établissements plus compétitive avec celle des pharmaciens employés des pharmacies privées, il faut une action plus poussée pour ramener la relève dans le réseau, comme la création du titre de spécialiste pour les pharmaciens diplômés de la Maîtrise en pharmacothérapie avancée et un message fort du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'effet que l'embauche de nouveaux pharmaciens est une priorité ministérielle. Au cours de la dernière année, nos appels répétés à l'engagement du ministère dans ces actions ont eu peu d'écho », constate le président de l'A.P.E.S.

Faits saillants de l'enquête annuelle de l'A.P.E.S. sur l'état des effectifs au 1^{er} avril 2013

- Sur 118 départements de pharmacie, 104 ont participé à cette enquête, soit un taux de réponse de 88 %. L'enquête couvre la période du dernier exercice budgétaire des établissements de santé, soit du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.
- Il manque environ 288 pharmaciens à temps plein dans les établissements répondants, soit une pénurie de l'ordre de 23 %, comparativement à près de 24 % l'an dernier.

- L'A.P.E.S. relève que la pénurie évolue par plateaux : d'un plateau de l'ordre de 17-18 % en 2007 et 2008, le pourcentage de pénurie est passé à 20 % en 2009 et 2010, pour se retrouver à un nouveau plateau de quelque 23 - 24 % en 2012 et 2013.
- Les régions les plus touchées sont celles du Nord-du-Québec (55 %), de la Côte-Nord (33 %), de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (38 %), de Laval (31 %), de Lanaudière (29 %), des Laurentides (28 %), de la Montérégie (28 %), de l'Abitibi – Témiscamingue (27 %), de l'Outaouais (26 %), de la Mauricie – Centre-du-Québec (25 %) et de Montréal (23 %).
- Environ 14 % des départements de pharmacie répondants (15 sur 104) opèrent avec un manque d'effectifs de 50 % et plus.
- Près de 28 % des départements de pharmacie répondants (29 sur 104) opèrent avec un manque d'effectifs de 33 % et plus.
- Quelque 43 % des départements de pharmacie répondants (45 sur 104) opèrent avec un manque d'effectifs de 25 % et plus.
- Entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013, 50 % des établissements répondants (52 sur 104) ont employé les services de pharmaciens dépanneurs, pour un total de 10 152 jours de dépannage.
- Une majorité de pharmaciens d'établissements de santé travaillent une semaine allongée de 36,25 heures à 40 heures suivant la mise en place par le MSSS, en 2009, d'une mesure visant à palier en partie le manque de main-d'œuvre. L'enquête de l'A.P.E.S. a permis d'estimer que ces heures additionnelles équivalent à 106 pharmaciens à temps plein.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1480 pharmaciens œuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux (CSSS), des centres hospitaliers universitaires (CHU), des centres hospitaliers affiliés (CHA), des instituts, des centres de réadaptation et certains centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) non rattachés à un CSSS.

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard
Sphère Communication
Bur.: 514 286-2772 poste 10
Cell.: 514 718-4811